

L'an deux mil douze, le trois juillet à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 juin 2012

Présents : M. DECAUX, M DELMOTTE, Mme THILLIER, M. CHALENCON, M. GOBET, M SEGUIN, M. JOURNEAU, Mme LEMAITRE, M. REGNAULT,

Absents excusés qui donnent procuration:

M BOURDIAUX qui donne procuration à M JOURNEAU

Absents excusés:

Mme MANZI
M GATEAU

Absents

M MINGAT
Mme BIDAUT
M LEGRAND
M ADOUE
Mme ROPITEAU

Nombre de membres :

Présents : 10

En exercice : 18

Votants : 11

M. GOBET a été élu secrétaire de séance.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal d'avoir une pensée pour Léa Drugeon décédée tragiquement dernièrement et dont le papa est artisan sur notre commune. Elle avait participé au graff du « local jeunes ».

Ordre du jour

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2012
- 2) Rapport des commissions
- 3) Tarif des loyers des logements sociaux 39 rue de l'usine
- 4) Tarif des cantines scolaires Rentrée septembre 2012
- 5) Emprunt travaux Eglise
- 6) Convention Certificats d'Economie d'Energie avec le SIEEEN
- 7) Dotation Cantonale 2012
- 8) Dénomination « rue des Tailles »
- 9) Rapport de l'Assainissement 2011

- 10) Délibération « organisation des Transports Scolaires »
- 11) Convention remboursement frais personnel élu « commission de réforme »
- 12) Décisions Modificatives
- 13) Motion sur les conséquences de la mise en application de la circulaire relative à la prestation de service unique (PSU)
- 14) Informations diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2012

Le compte rendu de la session du dix avril a été adopté à l'unanimité après correction de quelques erreurs. (informations diverses notées deux fois dans l'ordre du jour.ans dates à retenir, indiquer critérium VTT et au point 8 budget, indiquer commune au lieu de communet).

2) RAPPORT DES COMMISSIONS

a) Commission communication du lundi 11 juin 2012, de 18h30 à 19h30

Membres présents : Huguette Judas, Annie-Pierre Lemaitre,
Daniel Chalencon, Patrick Régnault

Absent excusé : William Delmotte

Secrétaire de séance : Daniel Chalencon

ORDRE DU JOUR

- Contenu du Bulletin Municipal n°4
- Réalisation du Diaporama (PPS) pour les réunions de quartiers
- Préparation de l'Agenda 2013

1. Contenu du Bulletin Municipal n°4 :

- Comptes administratifs
- Budgets
- Taxe d'aménagement
- Budget SIAEP en dernière de couverture

Rubrique « contacts adjoints » :

Penser à changer le numéro de portable de William Delmotte.

2. Diaporama pour les réunions de quartiers :

- Annie-Pierre Lemaitre a mis au point le système de défilement des lignes
- Des photos manquent : *Daniel Chalencon fournira rapidement les clichés Promis*
- Les réunions de quartiers auront lieu en automne, à 18H30, à l'Espace Associatif. Monsieur Soulat sera invité à y participer.
- Samedi 29 septembre 2012, une répétition aura lieu avec tous les adjoints.

3. Préparation de l'Agenda 2013 :

Le thème retenu concernera **les écoles**.

- Couverture : photos de l'étang communal et du cygne sur le bief gelé
- Page 1 : éditorial du Maire avec un cliché des aménagements de la cour
- Page 3 : article relatant la vie des écoles
- Page 4 : rajouter la nouvelle association urzycoise « HOC »

Avant-dernière page (recto-verso) :

Les clichés suivants pourraient y être intégrés sous forme de puzzle photographique :

- remise des dictionnaires
- permis piéton
- permis « rallye »
- fête de l'école maternelle
- prévention routière
- le « p'tit tour à vélo »
- nettoyage de la mare des Ouches avec Méla
- animation du Cercle Ferroviaire Nivernais.

3) LOYER LOGEMENT N°1 DU 39, RUE DE L'USINE A COMPTER 01 JUILLET 2012

Madame le Maire explique que par délibération en date du 06 mars 2001, le Conseil Municipal avait fixé le montant des loyers des logements sociaux

Madame le Maire rappelle que les prix doivent être révisés chaque année suivant l'indice de révision de loyers en tenant compte du 4^{ème} trimestre de l'année précédente.

Soit pour 2012 :

$$477.76 \times (121.68 : 119.17) = 487.82 \text{ €}$$

Le loyer mensuel du logement n°1 sera donc de 487€82 à compter du 1^{er} juillet 2012

Madame le Maire propose de fixer à 7€62 la provision pour charges mensuelles pour l'électricité des communs et des ordures ménagères pour les logements n°2 et n°3 et à 15€00 pour le logement n°1.

Vote :

- 2 abstentions
- 2 contre
- 7 pour

4) TARIF DES CANTINES SCOLAIRES A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2012

Par courrier en date du 29 juin 2012, la société SODEXO nous a informé de la résiliation de la convention de livraison de repas à compter du 1^{er} septembre 2012.

En attendant les conditions financières du nouveau prestataire, Madame le Maire propose de maintenir les tarifs de 2011 soit 2€98 pour la maternelle et 3€29 pour l'élémentaire.

Elle avise le Conseil Municipal que les tarifs pourront être revus en fonction des propositions qui seront faites par le nouveau prestataire.

Adopté à l'unanimité

5) EMPRUNT TRAVAUX EGLISE

Le Conseil Municipal d'Urzy décide de contracter un emprunt pour financer les travaux de la réfection de la façade de l'Eglise. Cet emprunt sera contracté auprès de la caisse d'épargne pour un montant de 44 000 euros, au taux de 2,57 % et dont le remboursement trimestriel s'effectuera sur 5 ans, frais de dossier 0.40% déduit du premier déblocage de fonds. .

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat à intervenir.

Adopté à l'unanimité

6) CONVENTION CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AVEC LE SIEEEN

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et la préservation de nos ressources naturelles, la loi guidant la politique énergétique de la France a été introduite le 13 juillet 2005. Un des points principal de cette loi, est la mise en place des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) qui concernent les travaux engagés après le 1^{er} janvier 2011.

Le Syndicat Intercommunal d'Energies, d'Equipement et d'Environnement de la Nièvre se propose de mutualiser, de déposer et de vendre ces certificats pour le compte des communes adhérentes. La valorisation ultérieure de ces certificats sera reversée à la Commune conformément à l'article 3 de la convention de répartition des CEE ci-jointe.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention qui sera annexée à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

7) DOTATION CANTONALE D'EQUIPEMENT 2012

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune bénéficiera au titre de la DCE 2012 d'une subvention d'un montant de 10 713 €.

Elle propose d'affecter cette subvention pour le renouvellement du serveur et unités de travail.

Adopté à l'unanimité

8) DENOMINATION « RUE DES TAILLES »

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la rue des Tailles a été classée dans la voirie communale par délibération en date du 16 décembre 2003. Or il s'avère que cette rue est en fait une impasse, un panneau « IMPASSE » étant d'ailleurs implanté au début de cette rue.

La dénomination « rue » étant enregistrée dans les systèmes de navigation, de nombreux véhicules s'engagent dans cette voie sans issue nécessitant des manœuvres dangereuses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte la dénomination « impasse des Tailles »
- charge Madame le Maire de communiquer cette information aux services concernés ainsi qu'aux riverains

Vote : Adopté à l'unanimité

9) RAPPORT DE L'ASSAINISSEMENT 2011

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'assainissement concernant l'année 2011.

COMMUNE D'URZY (Nièvre)

RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2011 CONCERNANT LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

1 INTRODUCTION

La Commune d'URZY assure les investissements et le fonctionnement de son service assainissement. Des habitations situées sur la Commune de Saint Martin d'Heuille sont maintenant raccordées sur le réseau d'assainissement d'Urzy.

Le présent rapport est établi conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995. Il rapporte quelques indicateurs techniques et financiers relatifs au service.

2 INDICATEURS TECHNIQUES

1. ELEMENTS STATISTIQUES

	POPULATION TOTALE (POPULATION ESTIMEE RACCORDEE	POPULATION NON RACCORDEE AU RESEAU
Population permanente	1822	1380	442
Population raccordée de Saint Martin d'Heuille	579	152	439
Population totale	2401	1532	881

2. ELEMENTS TECHNIQUES

La station d'épuration est construite depuis 1998.

CONCEPTION ET CONSTRUCTION SADE

Filière boues activées – niveau de traitement

DB 05 : 25 mg/l

Azote N = 15 mg/l

DCO : 90 mg/l

Phosphore P = 2 mg/l

Pré Traitements :

- Dégrillage, tamis rotatif
- Traitement biologique
- Dégradation de la matière organique
- Déphosphatation par adjonction de chlorure ferrique
- Recirculation des boues

Clarification et comptage de l'effluent traité

Traitement des boues :

- Extraction, épaissement, stockage

CAPACITE DE TRAITEMENT

- Capacité : Equivalent-habitant 2000 E.H
- Volume moyen journalier de l'effluent, temps sec 350m³/j
- Volume moyen journalier de l'effluent, temps de pluie 480m³/j
- Débit de pointe 50 m³/h
- DB05 120 kg/j
- DCO 240 kg/j
- MES 180 kg/j
- Azote NK 30 kg/j
- Phosphore 8 kg/j

CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

➤ Dégrillage automatique	refus>15mm
➤ Bassin d'orage	220 m ³
➤ Poste de relèvement	50 m ³ /h
➤ Tamis rotatif	refus>0,6mm
➤ Bassin biologique	420 m ³
➤ Aération par insufflation d'air	2 fois 350 m ³ /h
➤ Regard de dégazage	
➤ Clarificateur raclé	Ø 12 m
➤ Epaisseur	18,7 m ³
➤ Silo de stockage des boues	750 m ³
➤ Autonomie	6 mois

INDICATEURS FINANCIERS

PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Tarification 2011 : une taxe d'assainissement de 1,30 € le m³ d'eau assaini est pratiquée à tous les abonnés au service.

PRESENTATION D'UNE FACTURE POUR UNE CONSOMMATION ANNUELLE DE 120 M³

Le tableau suivant rapporte la facturation de l'assainissement en 2010 pour un abonné raccordé avec un compteur de 15 mm pour une consommation de 120 m³ par an. Il ne rapporte que la part assainissement.

DESIGNATION	TARIFS 2010	TARIFS 2011	AUGMENTATION 2010/2011
Prix de base TTC* par m ³	1,28 €	1,30€	1.57 %
Prix pour 120 m ³ consommé	153 €60	156 €	1.57 %

* le service n'est pas assujetti à la TVA.

AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

Les éléments suivants sont rapportés du Compte Administratif 2011

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

128 632€8

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

94 539€1

Excédent reporté : 53 763€21

Excédent de clôture : 19 669€48

Pour l'année 2011 :

Prix du m³ assaini : 1€30

60 590 m³ ont été vendus sur les deux semestres 2011 (dont 5 293 m³ à la Commune de St Martin d'Heuille)

Branchements eaux usées : 1 684€57

ETAT DE LA DETTE

La dette en capital au 31 décembre 2011 est de 122 096.91 €

DEPENSES d'INVESTISSEMENT REALISES EN 2011

Travaux station épuration au Pont Saint Ours 17 969 € 01

Adopté à l'unanimité

10) DELIBERATION « ORGANISATION TRANSPORT SCOLAIRE »

Madame Le Maire rappelle que lors de la séance du 5 juillet 2011, le Conseil Municipal avait refusé d'adhérer à la vocation « transport scolaire » du SIVOM de Guérigny.

La commune avait donc entrepris des démarches afin de devenir « organisateur de second rang » pour le transport des collégiens et lycéens et devait de ce fait prendre une délibération.

Ce 29 juin 2012, nous avons reçu la délibération du SIVOM de Guérigny, nous informant qu'il ne serait pas donné suite à la création de la vocation « transport scolaire » car seule la Commune de Guérigny souhaitait adhérer à cette vocation. De ce fait la Commune de Guérigny reste organisateur de second rang pour le collège et le lycée.

Ce point à l'ordre du jour ne donnera donc pas lieu à un vote.

11) CONVENTION REMBOURSEMENT FRAIS PERSONNEL ELU « COMMISSION DE REFORME »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Philippe SOULAT a été désigné suite à la réunion de la Commission Administrative Paritaire du Centre de Gestion, membre suppléant de Madame Fabienne Rodarie à la Commission de Réforme.

Afin de rembourser les frais de déplacement de Monsieur Soulat au Centre de Gestion lorsque que Madame Rodarie ne peut valablement siéger, il y a lieu de signer une convention.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la Convention avec le Centre de Gestion.

Adopté à l'unanimité

12) DECISIONS MODIFICATIVES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les décisions modificatives suivantes :

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Section D'Investissement

En dépense

2313 programme 0195 travaux église + 3 400€

21318 programme 271 aménagement local service technique : -3400 €

Adopté à l'unanimité

13) MOTION SUR LES CONSEQUENCES DE LA MISE EN APPLICATION DE LA CIRCULAIRE RELATIVE A LA PRESTATION DE SERVICE UNIQUE

Madame le Maire donne lecture d'une motion présentée par l'Union Amicale des Maires de la Nièvre.

Conséquences de la mise en application de la circulaire relative à la prestation de service unique (PSU)

La circulaire LC 2011-105 relative à la prestation de service unique entraîne de graves difficultés financières pour les communes.

Ce texte impose des modifications profondes dans le fonctionnement et le financement des structures de la petite enfance. Obligation est désormais faite aux communes dotées de structures d'accueil pour les petits enfants de fournir l'intégralité du nécessaire de toilettes, dont les couches, ainsi que les goûters pour chaque enfant accueilli en halte-garderie ou en jardin d'enfants. Jusque là, ce sont les parents qui pourvoient aux besoins de leurs enfants, ce qui leur permettait de fournir du matériel de toilettes et des goûters adaptés à leurs besoins et à leur goût.

La mise en application de cette nouvelle circulaire engendre de lourdes conséquences financières pour les communes, car, avec les normes contraignantes qui évoluent chaque année, elles vont devoir, non seulement acquérir le matériel de toilettes et les goûters, mais également créer des lieux de stockage, les obligeant à des dépenses importantes. Les communes ont de plus en plus de difficultés à faire face à ces surcroûts de charges.

Face à ces conséquences financières grevant les budgets des communes, le Conseil Municipal d'Urzy demande la suppression de cette circulaire, contraignante et injuste pour les communes.

Adopté à l'unanimité.

14) INFORMATIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

- 06 juillet : Centre Communal d'Action Sociale
- 26 juillet : SIAEP
- 07 août : Caravane du sport Stade d'Urzy

STATION DU PONT SAINT OURS

- Monsieur Journeau nous informe :
 - ❖ que le joint n'a toujours pas été posé sur le poste de relevage à la station du Pont Saint Ours
 - ❖ et qu'un arbre sec situé vers ce même poste pourrait devenir dangereux

SIAEP

- Les travaux de ravalement de la façade du Château d'eau sont en cours

- l'entreprise ayant réalisé des travaux d'étanchéité en 2003 a été contactée dans le cadre de son assurance décennale car une fuite apparaît sur la coupole.

Communauté de Communes des Bertranges à la Nièvre

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la C.C.B.N va reverser à la commune d'Urzy au titre du FPIC (fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) la somme de 6986€.

DIVERS

- Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, en son article L.4 prévoit que « *les documents d'aménagement, pour leur partie technique, sont consultables par le public* ». L'Article R.* 143-4 nouveau du Code forestier précise en outre que cette partie technique peut être consultée « *au chef-lieu des arrondissements des circonscriptions intéressées, à la préfecture ou à la sous-préfecture* ».

Le document concernant l'aménagement de notre forêt (2012-2031) est consultable en mairie d'Urzy.

Séance levée à 20h35.